



## LES COMPRENDRE POUR MIEUX INTERVENIR



Organisme des bassins versants de la Capitale







BERCE DU CAUCASE

**ROSEAU COMMUN** 

## **QU'EST-CE QU'UNE EEE?**

Une espèce exotique envahissante (EEE) est généralement introduite par l'humain dans un milieu où elle n'est pas présente naturellement. Les EEE peuvent être autant végétales qu'animales (plantes terrestres ou aquatiques, insectes, poissons, etc.). Les espèces indigènes, quant à elles, sont celles qu'on retrouve naturellement dans une région donnée.

En étant hors de leur habitat naturel, les EEE font concurrence aux espèces indigènes en prenant leur nourriture, leur espace ou encore par le fait qu'elles ne possèdent plus de prédateurs naturels. Les EEE peuvent ainsi dominer les espèces endémiques sur un territoire. Ces espèces peuvent donc sérieusement nuire à l'environnement en plus d'avoir des impacts néfastes sur la santé humaine et l'économie.

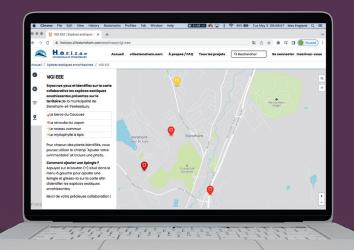
Depuis quelques années, certaines espèces exotiques (EEE) envahissantes sont présentes sur le territoire de la municipalité de Stonehamet-Tewkesbury. On retrouve notamment la berce du Caucase, la renouée du Japon, le roseau commun et le myriophylle à épis.

## Q.

## **COMPORTEMENTS À ADOPTER**

Pour chaque espèce, le meilleur comportement à adopter demeure le signalement des colonies d'EEE.

Pour ce faire, nous vous invitons à géolocaliser et identifier quelles espèces se retrouvent sur le territoire et à quels endroits en utilisant la carte développée à cet effet sur la plateforme de consultation citoyenne HORIZON. Ceci permettra à la Municipalité de planifier des stratégies de lutte à leur égard.



POUR EN CONNAÎTRE DAVANTAGE SUR LES PLANTES PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE, RENDEZ-VOUS SUR:

villestoneham.com/citoyens/environnement/arbres-et-vegetaux#eee

Pour signaler la présence d'une espèce exotique envahissante, rendez-vous sur :

HORIZON.VILLESTONEHAM.COM/EEE

**(1)** 

